

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Délibération N°5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	23

L'an **deux mil vingt-six**

Le **quinze janvier à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"

léggalement convoqué en date du 9 janvier 2026 s'est réuni, à la Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'événementiel années 50-60 de la Nationale 7, « Embouteillage de Lapalisse », consistant à faire revivre la route mythique (départs en vacances, mode, culture, économie etc...), fêtera ses 20 ans en 2026.

Il explique que cette manifestation historique et culturelle est devenue un levier de développement pour le Pays de Lapalisse, depuis sa création en 2006, s'appuyant sur des valeurs partagées autour de l'identité, l'esprit humain et la coopération (nombreux acteurs), et les services proposés à plusieurs milliers de participants et de visiteurs de France et d'Europe.

Le programme intitulé « Anniversaire 20 ans de l'événement National 7 : pour une expérience marquante au Pays de Lapalisse », devra permettre le maintien et le développement de l'attractivité de l'événement envers tous les publics, notamment les plus jeunes et le renforcement pérenne de l'attractivité touristique du territoire.

Il comprend des animations culturelles réparties sur une semaine et sur différents lieux, des actions de communication et de promotion marquant l'anniversaire des 20 ans et des décos immersives et signalétique ludique patrimoniales (animations interactives), ainsi que du mobilier événementiel.

Le projet est susceptible d'être éligible au financement LEADER.

Il détaille le plan de financement prévisionnel de cette action qui s'établit ainsi :

-Programme d'animations culturelles et création d'un escape game dédié : 8 553,00 € HT.

-Actions de communication et de promotion marquant l'anniversaire des 20 ans : 8 828,48 € HT.

-Signalétique, décoration ludique et mobilier événementiel : 15 281,57 € HT.

-Animation : 4 430,40 € HT.

Total des dépenses éligibles de cette action : 37 093,45 € HT.

L'autofinancement du porteur de projet et le montant d'aides publiques pourront être augmentés en cas de besoin.

Il précise que cette opération peut bénéficier d'une subvention FEADER, dans le cadre du programme LEADER, au taux de 80 %, plafonnée à 60 000 €.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette action,

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention au titre du programme LEADER et signer la convention de mise en place de ce financement, ainsi que tout autre document s'y rapportant,

-d'autoriser Monsieur le Président à engager les dépenses afférentes à cette action.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Pour le Président,
le Vice Président

D. HANGARD

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 16 JAN. 2026
Publié ou Notifié
le : 16 JAN. 2026
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Pour le Président,
le Vice Président
D. HANGARD